

DEPARTEMENT DU CHER

**COMMUNE  
DE  
Touchay**

Arrondissement de St Amand  
Md

Canton de Châteaumeillant

DELIBERATION  
DE LA SEANCE DU

**13 avril 2023**

Convocation : 07/04/2023

Membres afférents au  
conseil municipal : 11

Membres en exercice : 11

**Membres présents :**

BOULAND Philippe  
BROSSAT Marilyn  
ANDREATA Marc  
BRAUTIGAM Margot  
DAOUT Benoît  
HERAULT Martine  
LIARD Hélène  
LAVEAU Patrick  
OULOVSKY Marie-Claude  
RICHARD Martial  
ROBLIN Dominique

**Membre(s) excusé(s):**

**Membre(s) absent(s) :**

**POUVOIRS :**

Publié sur internet le :

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Dûment convoqués salle de la mairie à 18h30, les membres présents se sont réunis le 13 avril 2023 sous la présidence de Madame Marilyn BROSSAT, maire de la commune de Touchay.

**DCM-2023-8 Vote des taxes directes locales**

Considérant que la commune entend poursuivre ses investissements sans augmenter la pression fiscale sur ses habitants, les élus décident de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022. Les taux appliqués en 2022 étaient :

1. Taxe foncière (non bâti) : 47,62 %
2. Taxe foncière (bâti) : 33.62 %
3. Taxe d'habitation : 15.24 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier et connaît chaque année une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Le Conseil charge Madame le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

**SECRETAIRE DE SEANCE**

**MAIRE**

Benoit DAOUT

Marilyn BROSSAT


